



## Fiche de Données de Sécurité Selon Règlement (UE) 830/2015

### 5286 Éther de Pétrole 190-250°C

#### **1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

##### **1.1 Identificateur de produit**

Dénomination:

Éther de Pétrole 190-250°C

**Numéro d'Enregistrement REACH:** 01-2119456620-43-XXXX

##### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:**

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

##### **1.3 Identification de la société ou compagnie:**

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: [product.safety@panreac.com](mailto:product.safety@panreac.com)

##### **1.4 Téléphone d'urgence:**

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

#### **2. Identification des dangers**

##### **2.1 Classification de la substance ou du mélange.**

Flam. Liq. 2

Skin Irrit. 2

Aquatic Chronic 2

Repr. 2

Asp. Tox. 1

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

### Symboles de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## 2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Mélange d'hydrocarbures.

Dénomination: Éther de Pétrole 190-250°C

CAS [64742-49-0]

Numéro CE (EINECS): 265-151-9

Numéro d'indice CE: 649-328-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119456620-43-XXXX

### 3.2 Mélanges

## **4. Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Ingestion:**

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir. Risque d'aspiration. Recourir à l'assistance d'un médecin. Administrer de l'huile de vaseline comme laxatif (3 ml/kg).

Administrer une solution de charbon actif à usage médical. Ne pas boire de lait. Eviter le lavage d'estomac. Ne pas administrer d'huiles digestives.

#### **Inhalation:**

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

#### **Contact avec la peau:**

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

#### **Yeux:**

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

### **5.3 Conseils aux pompiers:**

Vêtements et chaussures adéquates.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas inhaler les vapeurs.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Non applicable

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter la formation de charges électrostatiques.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur.

**Température de stockage recommandée:** Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients en plastique.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Plus de données pertinentes disponibles

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle:**

Données non disponibles.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect: Liquide

Couleur: incolore

Granulométrie: N/A

Odeur: Caractéristique.

pH:

N/A

Point de fusion/point de congélation: N/A

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 190 - 250 °C

Point d'éclair: 70 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A

Densité de vapeur: N/A

Densité relative: (20/4) 0,8 g/ml

Solubilité: Inmiscible avec de l'eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique:

N/A

## **9.2 Autres informations**

Plus de données pertinentes disponibles

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Ne sont pas connues.

### **10.2 Stabilité chimique:**

Ne sont pas connues.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Ne sont pas connues.

### **10.4 Conditions à éviter:**

Températures élevées.

### **10.5 Matières incompatibles:**

Agents oxydants forts. Caoutchouc.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Ne sont pas connues.

## **11. Information toxicologique**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:

: Données non disponibles.

Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations Par contact oculaire: Irritations Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. Par ingestion: nausées Risque d'aspiration en vomissant. Peut provoquer: pneumonie. Par absorption de grandes quantités: maux de tête vertige anxiété spasmes troubles cardio-vasculaires

## **12. Information Ecologique**

### **12.1 Toxicité :**

#### **- Test EC50 (mg/l):**

Poissons (Leuciscus Idus) 159 mg/l

Classification :

Fort. tox.

Animaux pour l'alimentation des poissons 70 mg/l

Classification :

Fort. tox.

#### **- Milieu récepteur:**

Risque pour le milieu aquatique

Elevé

Risque pour le milieu terrestre

Moyen

#### **- Observations:**

Ecotoxicité aiguë en fonction de la concentration du déversement.

### **12.2 Persistance et dégradabilité :**

#### **- Test:**

#### **- Classification sur dégradation biotique:**

DBO5/DCO

Biodégradabilité

#### **- Dégradation abiotique selon pH:**

#### **- Observations:**

Produit biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

#### **- Test:**

#### **- Bioaccumulation:**

Risque

#### **- Observations:**

Données non disponibles.

### **12.4 Mobilité dans le sol :**

Données non disponibles.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

Données non disponibles.

### **12.6 Autres effets néfastes:**

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision

2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive

91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

.

Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

## **14. Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

UN1268

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

GASOLINE

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

3

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/IMDG: III

IATA: III

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

CONTAM. MAR

PELIG.M.AMB

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

## **15. Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classés en tant que substance hydrocarbures.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

## **16. Autres informations**

### **Autres conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un medecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Version et date de révision: 4 07.10.2017

Date d'édition: 07.10.2017

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,13,14,15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.